Envoyé en préfecture le 03/09/2024
Reçu en préfecture le 03/09/2024
Publié le
ID : 085-218503019-20240829-5_290824-DE

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT TRAMECOURT Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Mélanie PETITEAU, Patrice ROUSSELOT, Stéphane BARBARIT, Mélanie LOIZEAU, Sandra GODET, Valérie CHENU, Yvon BOUDEAU, Sonia CHENOUARD, Delphine MERLET, Marie-Jeanne GODET

Excusés : Pascal LALLEMAND qui a donné pouvoir à Thierry PINEAU, Clément RECROSIO qui a donné pouvoir à Marie-Jeanne GODET, Séverine RIPOCHE

Date de convocation : 21 août 2024

Mme Marie-Jeanne GODET a été désignée secrétaire de séance

N°5/29.08.24

CRÉATION D'UN EMPLOI DE SECRÉTAIRE GÉNERALE DE MAIRIE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Mme le Maire informe l'assemblée que compte-tenu du nombre d'habitants (environ 1 900), des missions confiées et des responsabilités exercées en tant que secrétaire de mairie

Il convient de créer un emploi permanent de Secrétaire Générale de Mairie, relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché territorial, à temps complet soit 35h00 à compter du 1er octobre 2024

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi de Secrétaire Générale de Mairie, emploi permanent à temps complet Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant des grades ou du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer l'emploi de Secrétaire Générale de Mairie, emploi permanent à temps complet à compter du 1er octobre 2024, **susceptible d'être pourvu par des agents relevant soit du grade d'attaché territorial** ou **cadre d'emplois des attachés territoriaux**

- d'autoriser le Maire **à procéder au recrutement d'un agent contractuel, dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :**

  - *motif du recours à un agent contractuel :* **article L332-8 1°2°3°4°5°6° ou 7° du code général de la fonction publique,**
  - *temps de travail :* 35 heures
  - *nature des fonctions :* Secrétariat général de la collectivité
  - *niveau de recrutement : BAC + 3*
  - *niveau de rémunération :* Indice majoré minimum395 + régime indemnitaire

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus
Le 30 août 2024
Le Maire
Roseline PHLIPART

MAIRIE DE VENDRENNES
R.F.
85 (Vendée)

Envoyé en préfecture le 03/09/2024
Reçu en préfecture le 03/09/2024
Publié le
ID : 085-218503019-20240829-5_290824-DE

Le Maire
• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Ile Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État